



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 29 - Réorganisation des ALSH du mercredi en période scolaire suite au changement des rythmes scolaires et au retour à la semaine de 4 jours - Avenant n° 1-2018 au contrat de DSP signé avec Les Francas du Doubs

**Réorganisation des ALSH du mercredi en période scolaire
suite au changement des rythmes scolaires et
au retour à la semaine de 4 jours**

**Avenant n° 1-2018 au contrat DSP signé avec
Les Francas du Doubs**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 7	29/05/2018	Favorable unanime
Commission n°4	07/06/2018	Pour information

1 - Contexte

Le 10 décembre 2017, la Ville de Besançon a organisé une consultation citoyenne visant à solliciter l'avis de tous les habitants sur les rythmes scolaires à la rentrée 2018/2019. A l'issue de ce vote, la semaine de 4 jours (contre 4,5 jours actuellement) a recueilli la majorité des suffrages.

En respect des résultats de cette consultation et comme le permet le décret du 27 juin 2017, la Ville a décidé de solliciter auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) une dérogation à la semaine scolaire de 9 demi-journées et demandé le retour à la semaine de 4 jours (délibération du Conseil Municipal du 18 janvier 2018).

Après passage en Comité Départemental de l'Education Nationale (CDEN), le DASEN a rendu un avis favorable à la demande de la Ville. Ainsi, les rythmes scolaires seront modifiés à compter de la rentrée 2018/2019.

Si cette dérogation n'a pas de conséquence sur les ambitions de la Ville en matière éducative, elle a de forts impacts sur les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Il convient en effet de réorganiser l'offre d'ALSH pour répondre aux besoins des familles, en permettant notamment un accueil dès 8 h 30 le mercredi en période scolaire.

2 - Etat des lieux

A ce jour sur le territoire bisontin, et suite à la réforme des rythmes scolaires de 2014 instituant le retour à la semaine de 4,5 jours, 10 organisateurs ont en charge un ou plusieurs ALSH le mercredi en période scolaire :

- 6 partenaires associatifs (l'ASEP Cras / Chaprais, le Comité de Quartier de Rosemont / St-Ferjeux, les Maisons des Jeunes et de la Culture de Besançon / Clairs-Soleils et Palente / Orchamps, le Centre de Loisirs des Barbox et Profession Sport Loisirs),
- 3 structures municipales (les Maisons de quartier de Grette / Butte et Montrapon / Fontaine Ecu et l'Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches),
- 1 délégataire de service public (Les Francas du Doubs).

Cette organisation multi partenariale permet de proposer 18 ALSH le mercredi en période scolaire, représentant une capacité d'accueil d'environ 700 places.

3 - Réorganisation

Aujourd'hui, seuls 4 ALSH (2 maternels et 2 élémentaires) sont ouverts le mercredi en période scolaire en journée complète avec repas. Or, le retour à la semaine de 4 jours induit de la part des familles des besoins supplémentaires. Il convient donc de réorganiser le maillage territorial actuel, dans un souci de :

- cohérence organisationnelle pour les familles bisontines par :
 - une ouverture dès la rentrée de septembre 2018 et pour les 36 mercredis de l'année scolaire,
 - des horaires adaptés (l'accueil du matin se ferait, selon les structures, entre 7 h 30 et 8 h 30, avec un départ possible à 18 h 30),
 - un accueil des fratries (ALSH maternels et élémentaires),
- cohérence pédagogique pour les enfants et les équipes d'animation avec :
 - un continuum éducatif avec l'organisation proposée en période de vacances scolaires,
 - la réduction du temps de transport,
 - le désengorgement des ALSH sur-fréquentés (cf. Rosa Parks et Petit Prince, dont les capacités d'accueil sont trop importantes au regard de la configuration des locaux pour assurer un confort d'accueil optimal),
- réponse aux priorités du mandat : réussite scolaire, jeunesse...

A la rentrée 2018/2019, tous les organisateurs d'ALSH présents sur le territoire bisontin, à l'exception de la MJC Palente, proposeront un accueil le mercredi matin avec possibilité de repas ; l'offre sera donc identique à celle d'avant la réforme des rythmes scolaires de 2014.

Concernant les ALSH relevant de sa compétence (3 municipaux et 1 délégué aux Francas), la Ville propose ainsi une réorganisation, nécessitant de modifier le contrat de DSP signé le 29 décembre 2014 avec Les Francas.

3.1 - Création de nouveaux ALSH délégués aux Francas

A compter de la rentrée 2018/2019, il est proposé de créer 3 ALSH mixtes (maternels et élémentaires) sur les sites de :

- l'école Helvétie (centre-ville),
- l'école Champagne (Planoise),
- la Maison de quartier ou l'école de Velotte.

La gestion de ces ALSH sera confiée aux Francas du Doubs par la signature d'un avenant au contrat de DSP.

3.2 - Ouverture à la journée d'1 ALSH existant

Actuellement, l'ALSH Ludothèque (Palente), organisé par les Francas dans le cadre de la DSP, propose un accueil à la ½ journée le mercredi en période scolaire (sans repas). Il est proposé d'ouvrir cet ALSH à la journée (avec ou sans repas).

3.3 - Transfert de 2 ALSH municipaux

Pour répondre à la création de nouveaux ALSH, il est proposé de transférer les ALSH municipaux de la Maison de Quartier Grette / Butte et de l'Espace Associatif et d'Animation des Bains-Douches Battant sur les autres ALSH du territoire, en fonction des besoins, de la cohérence géographique et des moyens de transports existants.

3.4 - Avantages

L'ensemble de ces propositions de réorganisation conduira la Ville à augmenter ses capacités d'accueil d'une quarantaine de places, ce qui permettra de proposer un nombre de places égal à celui existant avant la réforme des rythmes scolaires de 2014.

Par ailleurs, cette optimisation du service extrascolaire, dans sa dimension multi partenariale, assurera un maillage du territoire en proposant une offre de proximité favorisant la mixité géographique et sociale (ALSH présents sur les quartiers de Planoise, Palente, St-Ferjeux, Clairs-Soleils, Cras / Chaprais, Montboucons, Tilleroyes, Montrapon, St-Claude, Velotte et Centre-Ville).

4 - Impacts financiers

4.1 - Augmentation de la participation financière de la Ville dans le cadre de la DSP

La réorganisation des ALSH du territoire bisontin, et plus précisément de ceux relevant de la compétence de la Ville, s'accompagne nécessairement d'impacts financiers.

Ainsi, la délégation de 3 nouveaux ALSH aux Francas, ainsi que l'ouverture de l'ALSH Ludothèque à la journée, impliquent une augmentation de la participation financière annuelle de la Ville permettant de couvrir en partie les frais d'exploitation.

Pour une année scolaire complète, le montant supplémentaire de la participation de la Ville est estimé à 63 000 € (21 000 € par création) + 17 000 € (augmentation plage horaire), soit **80 000 € annuels**.

En cas d'accord sur ces propositions de réorganisation des ALSH du mercredi en période scolaire à compter de la rentrée 2018/2019, la participation financière de la Ville, telle que prévue dans le contrat de DSP, sera donc augmentée :

- pour 2018, au prorata pour la seule période scolaire du 03/09/18 au 31/12/18 (14 mercredis), soit 31 111 € ; elle fera l'objet de 2 versements en octobre et décembre, imputés sur la ligne 65.422/6574 CS 47041,
- pour 2019 et 2020, de 80 000 € par an ; versée en 6 fois comme prévu au contrat de DSP.

A noter que la révision des objectifs en termes de journées/enfants fixés par la Ville aux Francas fera l'objet de discussions en Commission de suivi. Le cas échéant, leur modification fera l'objet d'un nouvel avenant.

4.2 - Augmentation de la participation financière de la CAF dans le cadre du CEJ

L'augmentation de la participation financière de la Ville s'accompagne d'une augmentation de la participation de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le montant de la participation de la CAF sera déterminé courant octobre 2018, lors de l'instruction de ce dossier par le Conseil d'Administration.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la réorganisation des ALSH du mercredi en période scolaire suite au changement des rythmes scolaires et au retour à la semaine de 4 jours,

- de se prononcer favorablement sur l'augmentation de la participation financière de la Ville dans le cadre du contrat de DSP conclu avec Les Francas du Doubs,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec Les Francas du Doubs l'avenant au contrat de DSP à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2018



Contrôle de légalité